



Dow AgroSciences

Frontline™ XL

Herbicide

SUSPENSION

GROUPE	2	4	HERBICIDES
---------------	----------	----------	-------------------

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'herbicide Frontline XL est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, dont le gaillet gratteron, la renouée liseron et la stellaire moyenne, dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), d'orge de printemps et d'avoine.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Florasulam 4 g/L
Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation

GARANTIE : MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyl 280 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION 28804 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NOCIF SI INGÉRÉ
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 1 L - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.

2400, 215-2nd Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

®™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Nocif si ingéré. Sensibilisant potentiel de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Équipement d'application complet : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des souliers et des chaussettes au cours du mélange, du chargement, de l'application, des réparations et du nettoyage. En plus, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial au cours du mélange et du chargement. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Détruire les souliers et les articles de cuir contaminés. Les préposés à l'application qui sont installés dans une cabine fermée ne sont pas obligés de porter des gants résistant contre les produits chimiques

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampon spécifiées au MODE D'EMPLOI.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant l'utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer les aliments pour animaux, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Frontline XL est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire moyenne et le gaillet gratteron dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), d'orge de printemps (sans contre-ensemencement de légumineuses) et d'avoine. L'herbicide Frontline XL se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme.

On DOIT appliquer l'herbicide Frontline XL tôt en post-émergence, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Frontline XL en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'aoûtement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Frontline XL freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes peuvent ne pas être visibles pendant 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue et après celle-ci, ainsi que de la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'herbicide Frontline XL est une combinaison d'herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les herbicides du Groupe 2 inhibent la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Les herbicides du Groupe 4 tue les plantes sensibles en détraquant leur croissance normale.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide Frontline XL ou permettre qu'il entre directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à l'entraînement par le vent. Voir la section « Risques pour l'environnement » de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités à l'herbicide Frontline XL peuvent être ensemencés l'année suivante en orge, en canola, en pois chiches, en maïs, en haricots de grande culture, en lin, en canola Juncea, en lentilles, en moutarde (brune, orientale et/ou jaune) en avoine, en pois, en pommes de terre (à l'exception des pommes de terre de semence), en soya, en tournesol ou en blé ou aménagés en jachère.

Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive. Ne pas utiliser au même site pendant plusieurs années successives.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.dowagro.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Dow AgroSciences Canada Inc.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive:

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator plus 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
 - Si la commutation de pulvériser les cultures sensibles à l'herbicide Frontline XL, il est recommandé de répéter la deuxième procédure de rinçage.
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Maximum d'une application par année.

Cultures

Blé de printemps (y compris blé dur), orge de printemps et avoine.

Taux d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 1,25 L/ha de l'herbicide Frontline XL dans au moins 100 L d'eau par hectare afin de bien couvrir les mauvaises herbes. Appliquer sur le blé, l'orge et l'avoine en croissance active au stade 2 à 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de contenants de l'herbicide Frontline XL.
4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
5. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (c.-à-d. le canola et les légumineuses).
6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note : Ne pas ajouter d'agent tensio-actif à ce mélange en réservoir.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	ortie royale***	laitue scariole**
bardane**	chénopode blanc	petite herbe à poux
canola spontané*	neslie paniculée	bourse à pasteur
stellaire moyenne	moutarde des champs	renouée
gaillet gratteron	amarante à racine rouge***	tabouret des champs
sagesse-des-chirurgiens (stade 2 à 4 feuilles)	ansérine de Russie**	tournesol annuel**
		saponnaire des vaches

Mauvaises herbes réprimées :

pissenlit (semis et rosettes hivernantes de moins de 15 cm) ***	laiteron des champs
plantain (parties épigées)	érodium cicutaire
laiteron potager	chardon des champs
	crépis des toits

- ♦ Comprend toutes les variétés de canola tolérantes aux herbicides
- ♦♦ Jusqu'à stade de 4 feuilles
- ♦♦♦ Une suppression optimale peut être obtenue en ajoutant 70 g.e.a./ha MCPA Ester.

Délai à respecter avant la récolte/broutage

- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.
- Délai pour le broutage des champs traités : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte ou coupe : 7 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

Délai de sécurité avant réentrée

Pour toutes les cultures : 12 heures suivant l'application, à moins d'indication contraire.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE FRONTLINE XL

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris blé dur) et orge de printemps

Ne pas appliquer ces mélanges en réservoir sur l'avoine.

L'herbicide Frontline XL mélangé à d'autres herbicides permet la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles spécifiques. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, délais avant récolte et directives d'utilisation sur les étiquettes de l'herbicide Frontline XL et des produits d'association.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de l'herbicide Frontline XL et poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise du produit d'association.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.

Note : N'ajouter que l'adjuvant mentionné ci-dessous. Suivre les directives de l'étiquette du produit d'association pour connaître l'ordre du mélange.

Mélanges en réservoir avec l'herbicide Frontline XL

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide (produit/ha)	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide Assert 300 SC	blé (printemps et blé dur), orge de printemps	1,6 L	Se référer à l'étiquette d'Assert 300 SC	folle avoine
Herbicide 240 EC Horizon	blé (printemps et blé dur)	230 mL	Score 0,8 % v/v	folle avoine
		290 mL	Score 1,0 % v/v	folle avoine et sétaire verte
Herbicide Everest 2.0*†	blé (printemps et blé dur)	36-72 mL/ha	Tensioactif non ionique (voir étiquette) 0,25% v/v	folle avoine et sétaire verte

Herbicide Axial 100 EC	blé et orge de printemps	600 mL	Adigor 700 mL/ha	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanées, panic millet
Simplicity™	blé (printemps et blé dur)	500 mL	Non requis	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, ortie royale** amarante à racine rouge**

† Afin de déterminer lorsque les taux plus élevés doivent être utilisés, consulter l'étiquette de l'herbicide Everest 2.0.

* Le blé (y compris le blé dur) exposé au moment de l'application à des sols engorgés ou saturés en eau, à des extrêmes de température comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

** MCPA additionnel non requis

La suppression de la sétaire verte peut être diminuée si l'on applique un mélange en réservoir d'herbicide Frontline XL et d'herbicide Axial 100 EC. Pour obtenir une suppression optimale de la sétaire verte, effectuer des applications séparées d'herbicide Axial 100 EC et d'herbicide Frontline XL.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDICÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES SEMIS OU LES CULTURES DE PHLÉOLE DES PRÉS ÉTABLIE POUR PRODUCTION DE SEMENCES OU DE FOURRAGE/FOIN

Taux d'application : Appliquer 1,25 L/ha dans au moins 100 L d'eau/ha. Appliquer à partir du stade de 2 feuilles déployées dans les semis de phléole des prés ou au printemps sur la phléole des prés établie. Effectuer une application en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont petites et en croissance active par application terrestre seulement.

Ne pas couper la culture traitée pour le foin ni laisser paître la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application.

Consulter l'étiquette principale de l'insecticide Frontline XL Herbicide avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES SENSIBLES

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants ne nécessitent pas de zone tampon : pulvérisateur manuel.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Tableau des zones tampons

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Céréales, Phléole des prés (semis ou établie)	5	5	5	5	30

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et adopter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituant le mélange et appliquer au moyen de la catégorie la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Frontline XL contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à d'autres herbicides du groupe 2 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Frontline XL ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possible de résistance, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

030816

Code de l'étiquette: CN-28804-010-F

Remplace: CN-28804-009-F